

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL POUR
LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

REF: 2015-PMR-034

Paris, le 9 juin 2015

Le directeur interministériel des systèmes d'information et de communication

à

Monsieur le Directeur de l'information légale et administrative

Copie:

Madame la secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique

Objet: Projet de « refonte SP et de rénovation de l'usine à démarches ».

Par lettre FB-01-2015 reçue le 5 février 2015, vous m'avez saisi pour un avis concernant le projet de « refonte SP et de rénovation de l'usine ». Ce projet, dont le coût total est estimé par vos équipes à plus de 30M€, vise à refondre les sites <u>service-public.fr</u> et <u>mon.service-public.fr</u> et à créer un nouvel espace de relation numérique personnalisée avec l'administration. Il permettra également de rénover « l'usine à démarches », c'est-à-dire la boite à outils dont pourront bénéficier les informaticiens de l'Etat pour développer des démarches en ligne, ministérielles ou interministérielles, qui seront hébergées au sein d'une plate-forme mutualisée.

J'estime ce projet légitime, d'une part, pour accompagner le développement mutualisé des démarches en ligne et, d'autre part, pour rationaliser l'architecture technique actuelle conformément aux principes de l'Etat Plate-forme.

Suite aux échanges que mes équipes ont eus avec les vôtres à la fin du mois de mars et en l'absence de réponse de ma part dans le délai d'un mois prévu dans l'alinéa IV de l'article 3 du décret relatif au système d'information de l'Etat, mon avis sur ce projet est réputé conforme depuis avril 2015. Il me semblait en effet important de ne pas retarder son avancement.

Pour autant, je souhaite porter à votre connaissance trois axes de sécurisation qui sont d'ores et déjà suivis par vos équipes mais dont il faut poursuivre ensemble la mise en œuvre. A ce titre, je tiens à souligner la bonne collaboration entre nos équipes et les actions encourageantes qui ont été entreprises depuis mars sur ce projet.

Premièrement, il est important de sécuriser l'usage in fine de la plate-forme et de l'usine à démarches.

La pertinence et le succès d'une telle plate-forme se mesureront notamment au nombre de démarches qu'elle hébergera et à leur utilisation. Au-delà du SGMAP et des démarches existantes, il est donc essentiel d'y associer de manière efficace et concrète les porteurs et les développeurs des futures démarches. Cette ambition est partagée conjointement par vos équipes et celles du SGMAP.

Concernant les porteurs, une offre de la DILA autour des démarches en ligne nous a d'ailleurs été présentée. Deux nouvelles démarches doivent ainsi être développées en 2015 pour les rendre accessibles début 2016. Au-delà de ces deux démarches, vous avez donné peu de visibilité sur les nouvelles démarches prévues ou susceptibles d'intégrer la plate-forme. Je vous encourage ainsi à mettre en place une véritable animation autour de l'identification et l'accompagnement des démarches ministérielles, en étroite collaboration avec les équipes du SGMAP qui en sont porteurs le cas échéant. Je souhaite que ces travaux permettent de réaliser, d'ici l'automne 2015, une cartographie et une feuille de route partagée avec les ministères.

Ce besoin d'ouverture et d'association est également prégnant pour les informaticiens de l'Etat qui devront accepter et maîtriser les outils de développement proposés par la DILA. A cette fin, je vous propose d'associer immédiatement les DSI ministériels. Vos équipes pourraient intervenir au cours d'une prochaine instance technique du conseil du système d'information et de communication de l'Etat (CSIC Tech) pour notamment lancer un appel à candidatures aux développeurs ministériels intéressés pour suivre la création de votre « usine ».

Deuxièmement, le pilotage du budget annuel des évolutions fonctionnelles par rapport au budget de maintenance corrective et de fonctionnement doit être transparent.

Le projet de refonte technique concerne une grande partie des applications des services publics SGMAP¹. En compensation d'un transfert de responsabilité concernant le pilotage de ces applications, la convention P2013-12, cosignée par nos directions en 2013, a transféré vers la DILA 12 ETP et près de 10M€ annuels provenant du budget du SGMAP. Ce transfert de responsabilité confère à la DILA le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre sur l'évolution et la maintenance de ces applications tout comme celui d'opérateur des services rendus.

Le projet qui m'a été soumis poursuit un objectif de diminution significative de ces moyens estimée à 30% en 3 ans. J'adhère sans réserve à un tel objectif. Néanmoins, cette diminution doit s'appliquer prioritairement aux coûts récurrents de fonctionnement de la plate-forme. En effet, elle ne doit pas conduire à pénaliser les évolutions fonctionnelles et techniques et les démarches récurrentes d'innovation de la plate-forme. Or, au cours de l'analyse du dossier, nous n'avons pas pu disposer d'une trajectoire claire et transparente concernant le budget d'évolution qui sera dédié au périmètre fonctionnel et technique des services publics SGMAP. Je suggère ainsi qu'un dispositif de pilotage des évolutions puisse être partagé avec le SGMAP d'ici l'automne 2015.

Troisièmement, la politique de sécurité du système d'information de l'Etat (PSSIE) est une référence à surveiller.

Ce projet est interministériel et a l'ambition de s'étendre aux démarches ministérielles voire à celles d'autres sphères publiques. Il doit ainsi être exemplaire et respecter les normes et politiques de référence. Je recommande donc à la DILA de se rapprocher de l'ANSSI pour s'assurer tout au long du projet que le nouveau système permettra de rendre des services dans le respect des politiques de sécurité.

Telles sont les recommandations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Jacques MARZIN

Rappel des applicatifs des services publics SGMAP, MSP, MDEL, GS, GRDR, GF, GEDA, PEC